



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 18797

Numéro SIREN : 379 617 822

Nom ou dénomination : ALTITUDE

Ce dépôt a été enregistré le 17/01/2017 sous le numéro de dépôt 5388

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 17-01-2017

N° DE DEPOT : 2017R005388

N° GESTION : 2012B18797

N° SIREN : 379617822

DENOMINATION : ALTITUDE

ADRESSE : 75 boulevard Haussmann 75008 Paris

DATE D'ACTE : 22-12-2016

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

NATURE D'ACTE : Nomination de commissaire aux comptes titulaire et suppléant

ALTITUDE
Société par actions simplifiée
Au capital de 505.270 euros
Siège social : 75 Boulevard Haussmann
75008 PARIS
379 617 822 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 22 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize,

Le 22 décembre à 10h,

Les associés de la société **ALTITUDE** se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Paul RIVIERE, Président associé de la Société.

Madame Dorothee LEBARBIER et Monsieur Jean-Paul RIVIERE les deux associés présents et acceptant, détenant le plus grand nombre d'actions sont désignés comme scrutateurs. Pierre PINTHIER est désigné comme secrétaire.

Ainsi constitué le bureau de l'assemblée arrête et certifie la feuille de présence.

Le Président constate que les associés présents, détenant plus de la moitié des actions composant le capital social, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Commissaires aux Comptes de la société, Monsieur Hervé DOISY et régulièrement convoqué, est absent.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des convocations des associés et du Commissaire aux Comptes ;
- la feuille de présence certifiée exacte ;
- un exemplaire des statuts de la Société ;
- le texte des projets de résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

DL

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un Co-Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Co-Commissaire aux Comptes suppléant ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et ouvre ensuite la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de Président, décide de nommer :

- Le Cabinet ~~ROBIN COFIDUREC~~ représenté par Monsieur Olivier ROBIN, 34 rue de Turbigo – 75003 PARIS, en qualité de Co-Commissaire aux comptes titulaire ;
- Monsieur Jean-François PARINI, 12 rue Louis David – 75116 PARIS, en qualité de Co-Commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions.

La durée des fonctions des Commissaires aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président, au Directeur Général et au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou réglementaires consécutives à l'adoption des décisions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



Le Président
Jean-Paul RIVIERE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JPR', written over a horizontal line.

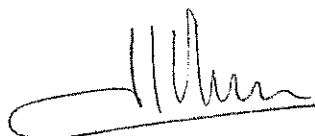
Les Scrutateurs
Dorothée LEBARBIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DLebarbier', written over a horizontal line.

Le Secrétaire
Pierre PINTHIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'PP', written over a horizontal line.

Jean-Paul RIVIERE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JPR', written over a horizontal line.